

REGION BRETAGNE

Délibération n° 17_DRH_04

CONSEIL REGIONAL
12 et 13 octobre 2017
DELIBERATION

Rémunération du personnel et indemnités des membres des assemblées
Taux de promotion en matière d'avancement de grade

Le Conseil régional convoqué par son Président le 19 septembre 2017, s'est réuni le vendredi 13 octobre 2017 au siège de la Région Bretagne, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président du Conseil régional.

Etaient présents : Monsieur Olivier ALLAIN, Madame Sylvie ARGAT-BOURIOT (jusqu'à 11h45), Monsieur Eric BERROCHE, Madame Catherine BLEIN, Madame Mona BRAS, Madame Georgette BREARD (jusqu'à 11h30), Monsieur Gwenegan BUI, Monsieur Thierry BURLLOT (jusqu'à 12h55), Madame Gaby CADIOU, Madame Fanny CHAPPE, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur Marc COATANÉA, Monsieur André CROCQ (jusqu'à 12h18), Madame Delphine DAVID, Monsieur Gérard DE MELLON, Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN, Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Laurence DUFFAUD, Monsieur Richard FERRAND (à partir de 9h 45 et jusqu'à 11h), Madame Laurence FORTIN, Madame Anne GALLO, Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL, Monsieur Karim GHACHEM, Madame Sylvie GUIGNARD, Monsieur Philippe HERCOUËT, Madame Kaourintine HULAUD, Monsieur Bertrand IRAGNE, Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO, Monsieur Gérard LAHELLEC, Madame Isabelle LE BAL, Monsieur Jean-Michel LE BOULANGER, Monsieur Olivier LE BRAS, Monsieur Raymond LE BRAZIDEC, Monsieur Patrick LE DIFFON, Monsieur Marc LE FUR, Monsieur Patrick LE FUR, , Monsieur Alain LE QUELLEC, Madame Gaël LE SAOUT, Madame Christine LE STRAT, Monsieur Christian LECHEVALIER, Madame Lena LOUARN, Monsieur Bernard MARBOEUF, Monsieur Martin MEYRIER, Monsieur Philippe MIAILHES, Monsieur Paul MOLAC, Madame Gaëlle NICOLAS, Madame Gaëlle NIQUE, Madame Anne PATAULT, Madame Isabelle PELLERIN, Monsieur Stéphane PERRIN, Monsieur Maxime PICARD, Monsieur Pierre POULIQUEN, Monsieur Bernard POULIQUEN (jusqu'à 10h15), Monsieur Bruno QUILLIVIC, Monsieur Dominique RAMARD, Madame Emmanuelle RASSENEUR, Madame Agnès RICHARD, Monsieur David ROBO (jusqu'à 11h15), Madame Claudia ROUAUX, Monsieur Stéphane ROUDAUT, Madame Catherine SAINT-JAMES, Madame Forough SALAMI-DADKHAH, Madame Hind SAOUD (à partir de 9h40), Monsieur Emeric SALMON, Monsieur Sébastien SEMERIL (jusqu'à 12h50), Madame Renée THOMAÏDIS, Madame Martine TISON, Madame Anne TROALEN, Monsieur Hervé UTARD, Madame Anne VANEECLOO, Madame Gaëlle VIGOUROUX, Madame Sylvaine VULPIANI.

.../...

Etaient représentés : Madame Georgette BREARD (pouvoir donné à Madame Isabelle PELLERIN à partir de 11h30), Monsieur Pierre BRETEAU (pouvoir donné à Monsieur Bernard MARBOEUF), Monsieur Thierry BURLLOT (pouvoir donné à Monsieur Olivier ALLAIN à 12h55), Monsieur André CROCQ (pouvoir donné à Madame Laurence DUFFAUD à partir de 12h18), Monsieur Richard FERRAND (pouvoir donné à Monsieur Marc COTANEA de 9h à 9h45 puis à Monsieur Karim GHACHEM à partir de 11h), Madame Claire GUINEMER (pouvoir donné à Madame Delphine DAVID), Madame Anne-Maud GOUJON (pouvoir donné à Monsieur Patrick LE DIFFON), Monsieur Roland JOURDAIN (pouvoir donné à Madame Emmanuelle RASSENEUR), Madame Agnès LE BRUN (pouvoir donné à Madame Gaëlle NICOLAS), Jean-Yves LE DRIAN (pouvoir donné à Madame Gaël LE SAOUT), Madame Gaël LE MEUR (pouvoir donné à Monsieur Karim GHACHEM puis à Monsieur Gwenegan BUI à 11h), Madame Nicole LE PEIH (pouvoir donné à Monsieur Maxime PICARD), Monsieur Gilles PENNELLE (pouvoir donné à Monsieur Emeric SALMON), Monsieur Bertrand PLOUVIER (pouvoir donné à Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN), Monsieur Bernard POULIQUEN (pouvoir donné à Madame Anne GALLO à partir de 10h15), Monsieur David ROBO (pouvoir donné à Madame Christine LE STRAT à partir de 11h15), Madame Hind SAOUD (pouvoir donné à Monsieur Sébastien SEMERIL de 9h à 9h40), Monsieur Sébastien SEMERIL (pouvoir donné à Madame Hind SAOUD à 12h50)

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 4111-1 et suivants ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi 2007-209 relative à la fonction publique territoriale ;

Vu la circulaire ministérielle du 16 avril 2007 prise en application de la loi 2007-209 ;

Après avoir pris connaissance de l'avis du Comité Technique lors de ses réunions des 29 septembre 2017 et du 9 octobre 2017

Après avoir pris connaissance de l'avis formulé par le Conseil Economique Social et Environnemental lors de sa réunion du 2 octobre 2017 ;

Vu l'avis de la commission Finances et Affaires Générales du 9 octobre 2017 ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Et après avoir délibéré ;

DECIDE

(Madame Catherine BLEIN et le Groupe Droite Centre et Régionalistes, votent contre)

- **D'ADOPTER** les taux de promotion suivants pour les avancements de grade de l'année 2017 :

Le Président



Loïc CHESNAIS-GIRARD

.../...

Avancement au grade ou à l'échelon spécial de :	Taux de promotion pour l'année 2017
<u>Filière administrative</u>	
Avancement à l'échelon spécial d'Administrateur général	20%
Administrateur hors classe	20%
Avancement à l'échelon spécial d'Attaché hors classe	20%
Attaché principal	20%
Attaché principal (après examen professionnel)	100%
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	20%
Rédacteur principal de 1 ^{ère} cl (après examen professionnel)	100%
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	20%
Rédacteur principal de 2 ^{ème} cl (après examen professionnel)	100%
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	21%
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	100%
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} cl (après examen professionnel)	100%
<u>Filière technique</u>	
Ingénieur général de classe exceptionnelle	20%
Ingénieur en chef hors classe	20%
Avancement à l'échelon spécial d'Ingénieur hors classe	20%
Ingénieur principal	20%
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	20%
Technicien principal de 1 ^{ère} cl (après examen professionnel)	100%
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	20%
Technicien principal de 2 ^{ème} cl (après examen professionnel)	100%
Agent de maîtrise principal	24%
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	25%
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	100%

.../...

Adjoint technique principal 2 ^{ème} cl (après examen professionnel)	100%
<u>Filière technique des établissements d'enseignement</u>	
Adjoint technique principal 1 ^{ère} cl des établ. d'enseignement	28%
Adjoint technique principal 2 ^{ème} cl des établ. d'enseignement	21%
<u>Filière culturelle</u>	
Conservateur du patrimoine en chef	20 %
Attaché principal de conservation du patrimoine	20%
Attaché principal de conservation du patr. (après examen professionnel)	100%
Assistant de conservation principal de 1 ^{ère} cl (après examen professionnel)	100%
Assistant de conservation principal de 1 ^{ère} classe	20%
Assistant de conservation principal de 2 ^{ème} cl (après examen professionnel)	100%
Assistant de conservation principal de 2 ^{ème} classe	20%
Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	20%
Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	20%
Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe (après examen professionnel)	100%
<u>Filière sportive</u>	
Conseiller principal	20%
Conseiller principal (après examen professionnel)	100%
<u>Filière médico-sociale</u>	
Avancement à l'échelon spécial de médecin hors classe	20 %
Médecin hors classe	20%
Médecin 1 ^{ère} classe	20%
<u>Filière sociale</u>	
Conseiller supérieur socio-éducatif	20%
Assistant socio-éducatif principal	20%

Selon le nombre de promouvables, le chiffre des possibilités de promotions est arrondi soit à l'entier supérieur (s'il est supérieur ou égal à 0,50), soit à l'entier inférieur (s'il est inférieur à 0,50).

.../...